



RESEAU ACAMAS

Région **BOURGOGNE**

sous l'égide de la
**Fédération des
Industries
Mécaniques**

Maison de la Mécanique
92038 PARIS LA DEFENSE
cedex
Tél : 01.47.17.64. 87

et des partenaires
régionaux

Les consultants du
réseau ACAMAS sont
référéncés par région
dans chacune des
régions qui décide de
déployer l'opération
ACAMAS auprès des
entreprises
mécaniciennes.

Ces consultants ont le
rôle de consultant leader
suivant la terminologie de
l'opération

CHARTRE DES CONSULTANTS DU RESEAU ACAMAS

Le consultant référéncé a pour mission d'accompagner les entreprises des industries mécaniques dans le cadre de l'opération ACAMAS qui se déploie dans la région **BOURGOGNE pour la filière énergie**

Monsieur DESCHAMPS Jean-Pierre

s'engage à :

1. conduire l'accompagnement stratégique dit « Rencontre Défis » suivant la méthodologie affichée dans le cadre de l'opération ACAMAS, laquelle sera présentée au consultant lors d'un séminaire d'échanges entre les consultants leaders référéncés par la Région. Ce séminaire lui permettra également d'être informé de la méthodologie de déploiement de l'opération en région et en entreprise.
2. participer gratuitement à ce séminaire de deux journées dont l'objectif est de construire une vision commune du changement et de partager la démarche d'anticipation et de changement des entreprises face aux mutations industrielles
3. être en mesure d'afficher des références claires dans les domaines d'intervention pour lesquels il a fait acte de candidature et pouvoir faire état d'une reconnaissance régionale dans la ou les régions d'intervention
4. accepter le principe d'examiner les thèmes clé d'étude avec le chef d'entreprise pour l'étape d'accompagnement personnalisé. Accepter le principe corollaire de faire appel à des consultants spécialisés pour chacun des thèmes clés qui ne rentre pas strictement dans son champ de compétences
5. accepter le principe d'une facturation avec des coûts de journée forfaitaires de l'opération, définis en fonction des choix régionaux
6. s'astreindre au secret professionnel et signer l'engagement de confidentialité
7. avoir une couverture régionale au minimum pour ses prestations
8. ne pas offrir des services au dessus de ses moyens (disponibilité, compétence)
9. respecter tous les termes du contrat qui le lie au réseau et maintenir ses compétences au plus haut niveau ; tout non-respect des engagements figurant dans cette chartre sera soumis au Comité de Pilotage Régional qui statuera sur les suites à donner et informera le Comité d'Orientation National ACAMAS.

Le consultant
Jean-Pierre DESCHAMPS

Pour le Comité de Pilotage